

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 11011Pa, R.C.A.1V.Q. 365.*

Lors d'une séance tenue le 13 mai 2019, le conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou a adopté le projet de règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 11011Pa, R.C.A.1V.Q. 365.*

Ce règlement modifie le *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme* relativement à la zone 11011Pa, située approximativement à l'est de la rue Vallière, au sud de la rue des Prairies, à l'ouest de la rue Saint-Nicolas et au nord de la côte de la Potasse, afin qu'un atelier d'artiste y soit dorénavant autorisé.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 10 juin 2019, à 19 h 00, à la salle du gymnase de l'École des Ursulines, située au 3, ruelle des Ursulines, à Québec.

Lors de cette assemblée publique de consultation, un représentant de la Ville expliquera le contenu du projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et il entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Une copie de ce projet de règlement est disponible, pour consultation, au bureau d'arrondissement de La Cité-Limoilou situé au 399, rue Saint-Joseph Est, Québec, durant les heures de bureau.

Québec, le 23 mai 2019

L'assistant-greffier d'arrondissement
Yves Bergeron